

rent le concile général de 1245, et j'arrive à ce qui regarde l'église de Notre-Dame de la Platière.

Le culte de la sainte Vierge y était établi de toute antiquité et il était naturel que, le concile ayant à décréter certains règlements pour les fêtes virginales, cette église fût spécialement chargée de la célébration des nouvelles cérémonies. Parmi ces fêtes, celle de la Nativité est une des plus anciennes et des plus généralement célébrées. En effet, il en est fait mention dans un sacramentaire antérieur à saint Léon-le-Grand, mort en 461. (Jaquin et Duesberg. *Antiq. chrét.*) La petite ville de Néronde, en Forez, possédait une ancienne chapelle du XIV^e siècle, mais fondée bien avant cette époque, et, s'il faut en croire Delandine, ce sanctuaire était fréquenté, dès le VIII^e siècle, par les populations voisines, qui venaient y célébrer avec solennité la fête de la Nativité. (Vachez. *Inscript. ant. de Néronde*). L'église de Villars, dans l'arrondissement de Trévoux, était aussi sous le même vocable. (Guigues. *Fiefs et paroisses*.) Il est à présumer que l'antique chapelle de Sainte-Marie-du-Bois donnait asile à cette dévotion particulière et qu'un autel était dédié *virgini nascenti*. Ainsi, bien des siècles avant qu'on montât de Lyon à Fourvière, pour honorer la mère de Dieu, on en descendait pour lui apporter des hommages, dans la modeste chapelle de Notre-Dame-du-Bois. (*Origine de la confrérie de la Nativité*, 1863.)

Le concile se rassembla, pour sa première session, le 23 juin, dans l'église de Saint-Jean, après une congrégation particulière tenue deux jours auparavant dans le réfectoire de Saint-Just. Le 17 juillet un décret ordonna la célébration annuelle de la fête de la Nativité, avec une